

Construire notre vision de la Science et de la Recherche

Motion portée par le Sgen-CFDT Recherche EPST

Science et Éthique

La production de connaissances est imprévisible, ses limites ne sont pas connues à l'avance.

La connaissance est universelle et la liberté de recherche est inaliénable.

La production des savoirs liés aux grandes avancées scientifiques contribue à consolider le corpus des connaissances en l'enrichissant, en l'élargissant et en le solidifiant.

La responsabilité du chercheur est d'anticiper autant que faire se peut l'usage de la connaissance produite et l'utilisation de celle-ci qui doit préserver l'humanité et le Système Terre (atmosphère, hydrosphère, litho/asthénosphère et biosphère) des dérives de ses usages.

Les statuts de tous les personnels de recherche de la fonction publique doivent les protéger, ainsi que tous les personnels des collectifs de recherches, des influences externes que pourront susciter l'obtention de ses résultats de recherche :

1. Dans un but mercantile,
2. D'asservissement,
3. D'aliénations des droits fondamentaux des populations,
4. De la remise en cause de la transition écologique et sociale.

Aucun chercheur ne peut être contraint par son employeur, public ou privé, de produire des connaissances qui contreviennent à l'éthique, inhérente à la pratique d'une activité de recherche, si l'usage qui en résulte porte atteinte aux intérêts de l'humanité et de toutes composantes du Système Terre.

La décision d'usage ou de poursuite des travaux scientifiques dont la nature ou l'usage pourrait contrevenir aux intérêts de l'humanité, ou de toutes composantes du Système Terre, doit faire l'objet d'un débat démocratique éclairé au sein d'une instance qui pourrait réunir le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) et ses composantes régionales, l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) et l'Académie des Sciences.

Sciences et Déontologie

Les résultats de la recherche nourrissent le corpus de connaissances de la Science. L'objectif premier est d'être vecteur de progrès sociaux, culturels ou économiques au bénéfice de la société. La doxa néolibérale contribue à l'instauration d'une concurrence délétère à l'échelle mondiale. Nous promouvons au contraire la collaboration contre la mise en concurrence, plus propice au partage de valeur et d'efficience.

Afin de limiter les conflits d'intérêts, les équipes de recherche ne peuvent assumer seules la promotion des résultats de recherche en vue de leur valorisation sociétale, culturelle ou économique.

Les établissements doivent renforcer un accompagnement de qualité des équipes de recherche pour mener à bien ces démarches (identification des besoins, des marchés, des acteurs et des modes de valorisation).

- Établir une démarche déontologique qui suit la méthode scientifique et respecte les règles admises par la communauté scientifique.
- Interroger, pour les acteurs de la recherche, les règles déontologiques régulièrement, tout au long de la carrière (formation-titulaire), afin de se prémunir de potentielles méconduites scientifiques.

Science en société : Construire une recherche qui reconnaît et assimile les champs de compétence fondés sur la connaissance directe de nos concitoyens.

Bien que sept français sur dix déclarent faire confiance à la recherche publique, 20% d'entre eux sont perméables aux théories du complot. Ce phénomène social majeur, qu'amplifie le numérique, est une menace pour la démocratie. Selon le même principe que le « Pacte pouvoir de vivre », notre Organisation propose de renouveler le Pacte républicain entre la Société et le monde académique en réunissant les conditions d'une Recherche crédible, écoutée et entendue. Le changement viendra par une mobilisation citoyenne de nature participative lorsque c'est possible.

Il est également crucial de favoriser le dialogue, la confiance mutuelle et la collaboration entre le public, la classe politique et les scientifiques. Cela garantira que les contributions scientifiques soient prises en compte lors de la prise de décisions politiques, en particulier pour les sujets à fort contenu sociétaux ou technologiques.

Afin de renforcer la confiance dans la science, nous proposons :

- D'améliorer l'éducation scolaire en accordant une plus grande importance à l'enseignement des méthodes scientifiques en favorisant le développement de recherches participatives
- De promouvoir l'enseignement des sciences dès l'école élémentaire et tout le long du parcours scolaire pour que tous les élèves puissent acquérir les connaissances nécessaires afin de comprendre leur environnement et les bénéfices de la science.
- Transformer la médiation scientifique vers la médiation de la recherche tout en adoptant des modes de communication qui ne minimisent pas les incertitudes ni n'exagèrent les promesses
- Transformer la médiation scientifique vers la médiation de la recherche tout en adoptant des modes de communication qui ne minimisent pas les incertitudes ni n'exagèrent les promesses.

Il est également essentiel de promouvoir le dialogue, la confiance mutuelle et la collaboration entre le public, la classe politique et les scientifiques. Cela garantira que les contributions scientifiques soient prises en compte lors de la prise de décisions politiques, notamment pour les sujets à fort contenu sociétal ou technologique.

Evaluation de la recherche

Le glissement sémantique qui réduit les activités scientifiques à celles visant à acquérir un avantage compétitif, c'est-à-dire l'innovation, et favorisé par la recherche sur projets, est porteur de nombreuses dérives. Cela entraîne l'épuisement dans la course à la recherche de financements, des entorses à la déontologie et des méconduites scientifiques. Ces conséquences affectent également l'évaluation de la recherche : l'urgence de publier pour renouveler les financements, en répondant aux exigences des bailleurs, compromet de plus en plus la qualité de la recherche.

Pour éviter les dérives, il est essentiel de rétablir la place du collectif en évaluant la production de connaissance à l'échelle des équipes et la pratique de la recherche à l'échelle de l'individu. Nous soutenons que l'évaluation de la recherche doit se fonder sur des critères tels que la qualité, la reproductibilité, l'originalité et la pertinence, plutôt que de se limiter à des mesures quantitatives telles que le nombre de publications, de citations, ou l'utilisation de facteurs d'impact et d'autres indices bibliométriques. Ceci vise à éviter une course à la publication qui dévalorise la recherche scientifique et peut compromettre l'intégrité scientifique. Il est également essentiel d'appliquer ces mêmes critères d'évaluation aux résultats issus de recherches participatives. Abandonner les classements internationaux dont l'hétérogénéité néfaste des critères est favorable à une volonté de privatiser la production de connaissances, valeurs contraires à celles des Lumières qui fondent notre recherche.

- Interroger la pertinence sociétale des recherches et de leurs résultats.
- Poser des alertes lors de l'évaluation sur des résultats qui, par leurs usages potentiels, contreviendraient à préserver l'humanité et le Système Terre

Nous plaçons en faveur d'une recherche publique indépendante et de qualité, et pour cela, nous préconisons la mise en place de Comités d'évaluation internes et paritaires, constitués de membres nommés ou élus sur des listes syndicales, chargés d'évaluer par les pairs l'ensemble des personnels et des équipes de recherche. De plus, nous recommandons que l'évaluation des Organismes de Recherche (ONR) et des Universités soit confiée à un comité mixte d'experts français et internationaux.

Europe de la recherche

Au sein des 27 pays de l'Union européenne nous comptons, en 2023, 3,2 millions de citoyens travaillant dans le domaine de la recherche publique ou privée (Données Eurostat). Parmi elles, 900.000 exercent leur activité sur des emplois publics soit 0,2% de la population des 27 dont 130.000 en France (soit 0,19% de la population française). Ces notions d'échelle montrent que la France reste un grand pays scientifique. Cependant l'altération de l'attractivité pour les carrières scientifiques parmi la jeune génération questionne. Les causes de cette apparente désaffection sont multiples mais certaines sont plus prégnantes que d'autres. Parmi elles, la dégradation du niveau de rémunération des carrières offertes, la multiplication des périodes de post-doc avant tout emploi stable, ainsi qu'une politique médiocre de financement de la recherche par les Etats membres en dépit de l'ambition affichée par le protocole de Lisbonne d'y consacrer 3% de leur PIB. En 2022 seuls 4 pays européens (1) consacrent plus de 3% de leur PIB à la recherche, la France est en dessous de ces seuils (2.18% pour 2022).

L'ambition initialement affichée dans le cadre de la préparation du budget d'Horizon Europe 2021-2027 était de 150 Milliards d'€. Ce financement a été réduit à 95,5 Md'€ dans le cadre de l'accord Parlement européen-Conseil européen à l'issue des différentes étapes d'examen du projet. Sur ce dossier, la France n'est pas intervenue pour maintenir le plus haut niveau de financement.

L'espace européen de la recherche dans le cadre de l'ERC est l'un des rares qui soit administré par celles et ceux qui l'animent. Sa définition, son administration et son évaluation sont pilotées par la communauté scientifique elle-même. Elle a su au fil du temps créer un espace de libertés académiques dans lequel les scientifiques peuvent mener des travaux ambitieux et risqués.

La France ne participe pas autant qu'elle pourrait le faire à ce programme malgré l'excellence scientifique que l'on trouve dans les établissements. Ces dernières années, on note une érosion significative des soumissions à l'ERC de la part des scientifiques français, en particulier les jeunes. Pour celles et ceux qui l'ont tenté, le taux de réussite est par ailleurs assez faible.

Des pistes pour expliquer cela :

- Une pratique culturelle française faible du dépôt de dossier (les scientifiques étrangers travaillant en France candidatent 2 fois plus)
- Un encadrement administratif insuffisant, peu formé, mal payé et donc volatile pour accompagner les scientifiques dans l'appropriation du programme et la constitution des dossiers.

Nous réaffirmons que le financement sur appels à projets pour de la recherche publique ne peut-être un guichet unique. Cependant dans l'état actuel du financement de la recherche en France comme dans d'autres pays de l'Union, le budget du programme d'Horizon Europe 2021-2027 constitue une ressource de financements plus pérenne qui doit être maintenue et abondée pour atteindre 3% du budget européen. La ressource que constitue l'ERC doit être plus investie par la communauté scientifique française, elle même mieux accompagnée pour le faire.

(1) : Belgique, Suède, Autriche, Allemagne

Sciences, finances et objectifs

Le budget de la recherche n'est en aucun cas une charge pour la société mais un investissement pour l'avenir qui engage la souveraineté du pays et sa place dans le concert des nations.

- ***Faiblesse et impermanence de l'investissement de l'Etat : Loi de Programmation de la Recherche (LPR)***

Notre organisation considère la LPR comme une promesse molle car non contraignante, ni pour l'Exécutif, ni pour le Parlement, comme toute loi de programmation, à laquelle se substitue la Loi de Finance annuelle, seul véritable engagement de l'Etat. Nous revendiquons lors de son élaboration et, toujours depuis, l'application de la stratégie de Lisbonne élaborée en 2000 qui plaide pour une R&D à 3% du PIB (Administrations et entreprises) et 1% du PIB pour la recherche publique.

Nous contestons le maintien du Crédit Impôt Recherche attribué depuis de nombreuses années au secteur privé alors qu'il n'a toujours pas été possible de mettre en évidence ses conséquences sur la production de connaissances ni son incidence sur le transfert des technologies issues de la recherche fondamentale. Ce dispositif qui accorde une défiscalisation des bénéfices du secteur privé ne peut être considéré comme une dépense de R&D. Sous cette forme il constitue un préjudice à l'effort de recherche du pays.

- **COM contre COP dans les ONR**

L'élaboration d'un Contrat d'Objectif et de Moyens peut servir de feuille de route partagée par la communauté scientifique d'un établissement, favorisant ainsi la dynamisation et la structuration du travail collaboratif. Pour garantir son succès, il est essentiel de l'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation. Nous dénonçons le maintien du modèle de Contrat d'Objectifs et de Performances des Organismes de Recherche, tel qu'il existe aujourd'hui, qui leur impose d'atteindre des objectifs sans que l'État ne s'engage substantiellement à financer cette ambition. Sans cet engagement, sa mise en œuvre et son aboutissement ne peuvent être assurés.

- **Pilotage contre liberté académique et agence de programmes (PEPR)**

Recherche n'est pas innovation, mais la seconde naît, parfois, de la première ! Les politiques publiques qui prétendent soutenir la recherche dans les ONR et les universités inscrivent l'innovation comme l'un des attendus de la recherche qu'elles financent. Se faisant, elles ne distinguent des activités scientifiques que celles permettant d'acquérir un avantage compétitif en répondant aux attentes d'un marché*.

*Joseph Schumpeter, « Théorie de l'évolution économique », 1912

De plus, ces politiques induisent un biais cognitif entre l'innovation et la recherche et développement (R&D). Si la R&D constitue une vision à long terme de l'organisation dans la stratégie d'entreprise (notion plus compatible avec le principe d'une recherche sur le temps long), l'innovation s'inscrit, quant à elle, dans un modèle économique à court terme. Cette définition* consacre la R&D comme une activité prospective de la chaîne de valeur d'une entreprise quand l'innovation reste une activité de soutien. *Michaël Porter « l'avantage concurrentiel », 1986

Les dernières mesures gouvernementales ont mis en place les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) à cratères exploratoires qui transforment les ONR en agences de programmes. Ces décisions technocratiques, décidées top down, allouent aux ONR des thématiques de recherche qui répondent plus aux besoins d'innovation exprimés par l'industrie qu'aux perspectives scientifiques issues de la recherche fondamentale que propose la communauté scientifique. Par ailleurs, l'allocation indigente de ressources financières et humaines ne favorise ni la rupture avec les recettes de planification du passé ni aucun renouveau pour les disciplines.

Notre organisation défend une recherche forte et indépendante, une recherche publique capable de répondre à l'ambition du pays de demeurer parmi les grandes nations scientifiques. Cette ambition nécessite que l'État accorde sa confiance à la communauté scientifique nationale, la soutienne en lui fournissant les moyens financiers et humains nécessaires pour relever les défis auxquels l'Humanité est confrontée. Cela signifie notamment le retour immédiat à un équilibre entre financement récurrent et financement sur appels à projets.